



**COUR D'APPEL DE PARIS**  
**PARQUET GENERAL**  
Service des médiateurs

Paris, le 15 Novembre 2018

Monsieur BUCHMAN Louis B.  
1 rue Schlumberger  
92430  
MARNES LA COQUETTE

Service des médiateurs  
[mediation.ca-paris@justice.fr](mailto:mediation.ca-paris@justice.fr)

**Objet :** Dossier d'inscription sur la liste de médiateurs  
**Références :** Dossier n° 2017/06013

### Lettre simple

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire connaître que, conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 2017-1457 du 9 octobre 2017, l'Assemblée générale de la cour d'appel de Paris a, lors de sa séance du 5, et du 6 novembre 2018, émis un **AVIS FAVORABLE** à votre inscription pour une **durée de 3 ans**, sur la liste des médiateurs près la Cour d'Appel :

**Votre inscription sera effective à compter du 1er janvier prochain.**

En application de l'article 7 du décret n° 2017-1457 du 9 octobre 2017 relatif aux médiateurs, la liste est intégralement renouvelée à l'expiration du délai de 3 ans. Il vous appartiendra, si vous le souhaitez, de solliciter à l'expiration du délai de trois ans votre réinscription pour un nouveau mandat si vous remplissez toujours les conditions d'exercice.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur des services de greffe  
Audrey MOUNOUSSAMY

## DÉCISION

La commission restreinte par délégation de l'assemblée générale des magistrats du siège de la cour d'appel s'est réunie les 5, et 6 novembre 2018 conformément à l'article 5 du décret n° 2017-1457 du 9 octobre 2017 relatif à la liste des médiateurs.

Les membres de la commission restreinte élus au scrutin proportionnel avec panachage et vote préférentiel pour une durée de 2 ans, le 18 octobre 2018, conformément à l'article R312-62 du code de l'organisation judiciaire sont les suivants :

- Monsieur Edouard LOOS, président de chambre
- Monsieur Benoît DEVIGNOT, conseiller
- Monsieur Laurent BEDOUET, conseiller
- Monsieur Jean-Loup CARRIERE, président de chambre
- Madame Nicolette GUILLAUME, conseillère
- Madame Solène HUNTER FALCK, conseillère
- Madame Anne PUIG COURAGE, conseillère
- Madame Agnès THAUNAT, présidente de chambre

La commission restreinte s'est tenue sous la présidence de Madame Roy-Zénati Martine, première présidente de chambre, en présence de Monsieur Christophe Baconnier, conseiller chargé de suivre l'activité des médiateurs, et avec l'assistance de Madame Audrey Mounoussamy, directeur des services de greffe judiciaires.

Elle a examiné la demande d'inscription en vertu du décret n° 2017-1457 du 9 octobre 2017,

Considérant que Monsieur BUCHMAN Louis B. a sollicité son inscription sur la liste des médiateurs dressée par la cour d'appel de Paris ;

Considérant que la demande d'inscription sur une liste des médiateurs doit répondre aux conditions fixées par les articles 2, 3, 4-1 du décret n°2017-1457 du 9 octobre 2017 ;

Considérant que la candidature de Monsieur BUCHMAN Louis B. satisfait à l'ensemble de ces conditions.

### PAR CES MOTIFS

La commission restreinte,

Décide d'inscrire Monsieur BUCHMAN Louis B. sur la liste des médiateurs près la cour d'appel de Paris dans les rubriques sollicitées.

Le Directeur des services de greffe  
Audrey MOUNOUSSAMY



P/ La Première Présidente  
ROY-ZÉNATI Martine  
Première Présidente de chambre

